

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 11 DECEMBRE 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-12-11 132.	Délibération du BUREAU N° BU-2019-05-02	Groupe n° 8977 Opération n°8977C1	VANNES Rue de Strasbourg
-----------------------------------	--	--------------------------------------	-----------------------------

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 02/05/2022, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 2 emprunts, pour un montant total de **2 958 927 €**, correspondant à 2 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et 0 emprunt souscrit auprès d'autres banques, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 2 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif aidé d'intégration destiné à l'acquisition du terrain (PLAI)
Montant du prêt	2 699 768 €	259 159 €
Durée du préfinancement		0
Durée de l'amortissement	40 ans	50 ans
dont durée du différé d'amortiss ^t		0
Périodicité des échéances		annuelle
Taux de la période		2,60 %%
Index		livret A
Taux d'intérêt		Livret A -0,4%
Typologie GISSLER		1A
Profil d'amortissement		Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision		Double révisibilité
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	
Date d'effet du contrat de prêt	31/12/2023	
Date de 1 ^{ère} échéance	01/07/2026	
Garanties	50% GMVA / 40% Commune de VANNES / 10% Conseil Départemental du Morbihan	

Fait à Vannes, le 11 décembre 2023

Certifiée exécutoire



Le Directeur général

Erwan ROBERT